

CONFÉRENCE DE PRESSE

L'accueil de la petite enfance en Communauté française
et spécialement à Bruxelles :
Qui n'avance pas, recule...

par Caroline Persoons,
membre du parlement
de la Communauté française

et Michel De Herde,
Echevin de la commune de
Schaerbeek chargé des crèches

Le 6 mars 2008

Introduction

Est-il nécessaire de rappeler qu'une place en crèche ou en préguardiennat pour un enfant est un impératif pour de nombreuses familles afin de permettre aux parents de poursuivre leur vie professionnelle ou leurs études et aussi afin de favoriser, dans les meilleures conditions, la socialisation des tout petits ?

A. L'état de la situation (les statistiques proviennent des rapports de l'ONE (www.one.be))

En Communauté française, le nombre de places est notoirement insuffisant.

Le taux de couverture, calculant le nombre de places par rapport aux enfants de 0-3 ans, est de 23,4% au 31.12.2006.

La Communauté française a adhéré en 2002 à la déclaration européenne de Barcelone visant à ce que ce taux atteigne 33% d'ici à 2010 (cf. www.childrenineurope.org).

A cette fin, le gouvernement de la Communauté française a lancé son plan cigogne II qui prévoyait la création de 8.000 places supplémentaires, dont 372 auprès des accueillantes autonomes.

Or, on doit constater que les promesses sont loin d'être tenues.

Depuis 2004, si on peut saluer la création de 167 places auprès des gardiennes (par la modification du nombre d'enfants pouvant être accueillis qui a été porté de 3 à 4), on doit relever que le nombre de crèches SEMA se compte sur les doigts d'une main.

Et, en ce qui concerne la programmation dite « classique », elle a créé, depuis 2005, 1.855 places.

C'est donc un faible bilan. Avec 2.122 places créées, l'objectif de Barcelone ne sera jamais atteint.

D'autant plus que les dernières statistiques démographiques montrent un accroissement de la natalité, particulièrement à Bruxelles.

Pour cette région, il apparaît donc que le taux de couverture plutôt que d'augmenter est en diminution ! (22,5% en 2005 et 21,5% en 2006 !).

Pour la Wallonie, on constate un tassement. Ce qui conduit la statistique communautaire à 23,4% pour 24,1% un an plus tôt.

Nous sommes donc désolés de constater que le CDH, qui semblait faire de cette question un point central dans sa participation au gouvernement de la Communauté française, n'a pas rempli la mission qu'il s'était assigné.

B. Et pourquoi n'y a-t-il plus d'appel à projets ?

Le dernier appel, qui a permis de lancer la création de 270 places à Bruxelles et 1.570 places en Wallonie, remonte à juin 2006. Ces projets voient le jour aujourd'hui car il faut compter 2 à 3 ans pour les réaliser.

Or, malgré des appels pressants (cf. carte blanche), la Ministre Fonck tarde à lancer un nouvel appel. Quand bien même, elle le ferait demain, cela veut dire qu'il faudra attendre 2010 ou 2011 pour que de nouvelles places s'ouvrent. C'est regrettable.

Or, des sources sûres nous apprennent que c'est notamment l'incapacité du cabinet Fonck à conclure un nouveau contrat de gestion avec l'ONE (le précédent venait à expirer le 31.12.2005 !) qui bloque les appels à projets.

C. Une répartition régionale inéquitable

Nous voulons aussi attirer l'attention des responsables de la Communauté française sur le fait que la proportion 270/1570, c'est-à-dire 14,7%/85,3%, entre les régions bruxelloise et wallonne lors du dernier appel était inéquitable. Inéquitable par rapport à l'augmentation de la natalité mais également inéquitable car Bruxelles doit aussi accueillir des enfants de la périphérie et des enfants de navetteurs. Nous demandons donc l'application d'une clé 25/75 lors des prochains appels.

D. Et pourtant il devrait y avoir des fonds disponibles

Puisque, malheureusement, le plan SEMA est un échec, les moyens financiers qui étaient prévus pour ce plan devraient pouvoir être réaffectés aux programmations classiques.

Conclusion

Nous demandons instamment à Madame Fonck de lancer d'urgence un appel à projets notamment avec les fonds SEMA non-utilisés. Nous demandons à Madame Fonck de donner un nouveau contrat de gestion à la noble institution qu'est l'ONE.

Il est évident que devant la situation alarmante de l'accueil en Communauté française et spécialement à Bruxelles, le FDF interpellera prochainement la Ministre responsable au Parlement de la Communauté française.

En outre, une résolution sera déposée au Parlement de la COCOF afin d'attirer l'attention sur la spécificité bruxelloise.

Enfin, le FDF demandera aux conseils communaux bruxellois d'examiner une motion réclamant un effort particulier et accru de la part de la Communauté française en vue d'accroître l'offre de places.